

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20211209-CT6-2021-041-DE  
Date de télétransmission : 10/12/2021  
Date de réception préfecture : 10/12/2021

## METROPOLE AIX - MARSEILLE - PROVENCE

### CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS DE MARTIGUES

**Département des Bouches-du-Rhône**

**Métropole Aix-Marseille-Provence**

*Convocation du 2 Décembre 2021*

*Nombre de Membres en exercice : 7*

*Quorum : 4*

*Nombre de présents : 5*

*Affichage du compte rendu intégral  
en date du 10 Décembre 2021*

**EXTRAIT**

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE TERRITOIRE**

**SÉANCE DU 9 DÉCEMBRE 2021**

L'an deux mille vingt et un, le 9 du mois de **Décembre** à 17 H 30 le CONSEIL DE TERRITOIRE, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Gaby CHARROUX**, Président de séance.

#### **N° 2021-041**

Approbation et signature d'une convention d'objectifs 2022-2024 - Attribution d'une subvention de fonctionnement global à l'Association Les Chantiers du Pays de Martigues - Exercice 2022

#### **Etaient présents :**

M. Laurent **BELSOLA**, Mme Linda **BOUCHICHA**, M. Gaby **CHARROUX**,  
M. Vincent **GOYET**, Mme Nathalie **LEFEBVRE**

#### **Excusés avec pouvoir**

**M. Gérard FRAU** -- Pouvoir donné à **M. Gaby CHARROUX**  
**M. Florian SALAZAR-MARTIN** - Pouvoir donné à Mme Linda **BOUCHICHA**

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales **Monsieur Vincent GOYET** a été désigné **secrétaire de séance**, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Président du Conseil de Territoire du Pays de Martigues soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Compte tenu de la politique d'actions en matière d'emploi, formation et insertion qu'il met en place en direction de la population, le Conseil de Territoire du Pays de Martigues entend établir des relations avec toute personne physique ou morale, notamment de statut associatif, dont l'activité est considérée d'intérêt général dans ce domaine.

L'association les Chantiers du Pays de Martigues est une structure agréée dans le cadre de l'insertion par l'activité économique. Elle se positionne dans les champs de l'économie sociale et solidaire. Structure porteuse de projets d'insertion socioprofessionnelle, elle contribue depuis plusieurs années à insérer professionnellement des personnes rencontrant des difficultés en matière d'emploi, sur le territoire de Martigues, Port-de-Bouc et Saint-Mitre les-Remparts. Les personnes contractualisent un Contrat à Durée Déterminée d'Insertion (CDDI) de 26 heures hebdomadaire dont la durée peut aller jusqu'à 24 mois de contrat.

Permettre un accompagnement global des personnes dans le cadre d'une reprise d'activité par l'accueil et l'intégration en milieu de travail, un accompagnement social et professionnel, la formation des salariés en insertion et la contribution à l'activité économique et du développement territorial, tels sont les objectifs poursuivis par l'association.

L'objectif est de faire bénéficier les habitants du Territoire du Pays de Martigues, d'un accueil de proximité et d'accompagnement à l'emploi assuré par l'Association les Chantiers du Pays de Martigues.

Les objectifs visés sont : la redynamisation des personnes, le travail sur le projet professionnel, la sécurisation des parcours et lever les principaux freins vers l'employabilité.

La structure utilise des supports techniques tels que : le bâtiment second œuvre, les espaces verts et forestiers, la restauration rapide dans la gestion d'un snack, le nettoyage de locaux et la gestion d'une Ressourcerie.

La structure intervient sur différents chantiers sur l'ensemble du territoire du Pays de Martigues.

Les chiffres clefs pour les trois dernières années :

- 534 parcours d'insertion
- 406 personnes de Martigues, 106 de Port de Bouc et 22 de Saint Mitre les Remparts
- 202 femmes pour 327 d'hommes
- dont 359 personnes bénéficiaires du BRSA
- dont 149 personnes issues des QPV
- 263 personnes ont été recrutées.

A ce titre, le Conseil de Territoire du Pays de Martigues et l'Association avaient conclu une convention d'objectifs approuvée par délibération n°2018-034 du 07 décembre 2018 pour une durée de 3 ans.

L'association ayant été soutenue les années précédentes, souhaite poursuivre son objectif et sollicite en conséquence l'attribution d'une subvention au titre de l'exercice 2022, notamment, dossier MGDIS N°355.

Afin de permettre à l'association Les Chantiers Du Pays de Martigues de poursuivre ses missions, il est proposé de lui accorder une subvention d'un montant de 304 000 euros au titre de l'exercice 2022.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

### **Le Conseil de Territoire du Pays de Martigues,**

#### **Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le Décret n°2015-1085 du 28 août 2015 relatif à la création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20211209-CT6-2021-041-DE  
Date de télétransmission : 10/12/2021  
Date de réception préfecture : 10/12/2021

- Le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;
- La délibération n° HN 009-8081/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire du Pays de Martigues ;
- La délibération n° FBPA 029-8299/20/CM du Conseil de la Métropole du 31 juillet 2020 portant adoption du règlement budgétaire et financier ;
- La délibération n° FBPA 058-9160/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 décembre 2020 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire du Pays de Martigues ;

**Où le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaires Rapporteur,**

**Considérant :**

- Que le rôle de L'Association Les Chantiers du Pays de Martigues est important pour valoriser la filière emploi formation et insertion, est source retombées sociales conséquentes pour notre territoire.

**Délibère**

**Article 1 :**

Est approuvée la convention d'objectifs avec L'Association Les Chantiers du Pays de Martigues durant trois ans : de 2022 à 2024.

**Article 2 :**

Est approuvé le versement d'une subvention de fonctionnement global d'un montant de 304 000 € à L'Association Les Chantiers du Pays de Martigues au titre de l'année 2022.

**Article 3 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2022 de la Métropole Aix-Marseille-Provence-Etat Spécial du Territoire du Pays de Martigues –S/Politique E120-Nature 65748-Fonction 65.

La présente subvention est attribuée sous réserve de l'adoption du Budget principal de la Métropole Aix-Marseille-Provence et des Etats Spéciaux de territoire pour l'exercice 2022.

**Article 4 :**

Monsieur le Président du Conseil de Territoire est autorisé à prendre toutes dispositions et à signer tous documents et actes concourant à la bonne exécution de la présente délibération.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

*Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.  
Pour extrait conforme au Registre des Délibérations,*

**SIGNATURE ELECTRONIQUE  
LE PRESIDENT,  
Gaby CHARROUX**